



# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

**Présents :** M. Didier REY, M. Gervais CILLAIRE, Mme Nathalie CUYEU, M. David VIRENQUE, M. Alexandre ALVES, Mme Aurélie MARQUE-ROUSSEAU, M. Sylvain CAZENAVE, Mme Aimeline REY BETHBEDER, Mme Liliane MOYEN, Mme Hélène LAVEDRINE,

**Pouvoirs :** M. LABESCAT à M. CILLAIRE, Mme Martine CAVAILLOLE à Mme CUYEU, M. Robert GIMENEZ à Mme MARQUE-ROUSSEAU,

**Absent :** M. Thibaud LABORDE-GANNE

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie CUYEU

## **1) VOTE DU PV DE LA SEANCE DU 09 MARS 2023**

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

## **2) COMPTES RENDUS DES DERNIERES REUNIONS DE LA CCLO**

Un contrat local de santé de 2<sup>ème</sup> génération doit être signé. C'est un outil privilégié pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Il émane d'une démarche concertée entre les acteurs locaux et aboutit à une contractualisation au service d'une politique locale de santé ajustée aux besoins du territoire.

Des travaux doivent être engagés sur la crèche d'Artix pour permettre son fonctionnement pour des âges alternés.

## **3) PERSONNEL**

### **a) Organisation des services**

Une réflexion est en cours suite au départ d'un agent en retraite au 30 juin, au nécessaire développement des actions suite à la mise en œuvre du projet de commune nouvelle et à la baisse des effectifs scolaires.

### **b) Tableau des emplois**

Le tableau des emplois est actualisé et prendra en compte la promotion d'un agent communal.

## **4) AFFAIRES SCOLAIRES**

### **a) Compte-rendu du dernier conseil d'école**

Le moniteur du SCALA intervient auprès des deux écoles concernant la pratique de divers sports. Plusieurs sorties sont prévues jusqu'à la fin de l'année. Une partie du parc informatique doit être remplacée.

### **b) Prévisions d'effectifs à la rentrée 2023-2024**

Les 4 classes devraient être maintenues à la prochaine rentrée scolaire. La situation deviendra critique à la rentrée 2024-2025.

### **c) Travaux**

Des travaux devront être effectués sur l'école. Les enseignes et le totem viennent d'être installés.

De menus travaux seront effectués avant la prochaine rentrée (installation d'une gâche électrique et d'un visiophone, panneaux indicateurs).

Des films ont été posés sur les fenêtres afin de rafraîchir les classes. Un projet de verdissement de l'école est en cours de réflexion.

## **5) PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS**

Un point sur le programme d'investissement de la collectivité pour 2023 est effectué.

Le programme voirie 2023 a été finalisé (Chemin Saligous, Chemin de Las Grabes, Chemin de l'Agle, Chemin du Bois...). Des travaux de reprise de revêtement s'imposeront. Des curages de fossés seront effectués.

Des travaux doivent être engagés sur la salle des sports afin de mettre fin aux infiltrations toujours présentes.

La collectivité, lors du conseil du 18 mars 2022, a décidé de procéder aux acquisitions foncières nécessaires pour mener son programme d'investissement. La signature de l'ensemble des actes n'a pas encore été finalisée.

Des travaux sur le stade d'honneur restent à finaliser. Une clôture doit être implantée au droit des jeux pour enfants.

M. De Verbizier est chargé de travailler sur un programme d'aménagement global comprenant le local technique, le club house foot, les abords des tribunes et du tennis, la maison Cabral....

M Chevalley sera chargé de travailler sur le projet de centre technique municipal. Il serait judicieux de mettre à profit l'année 2023 afin de définir les attentes concernant ce bâtiment et déposer la demande de permis de construire. Un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pourrait ainsi, ensuite, être transmis à l'Etat pour instruction.

L'entretien des bâtiments communaux nécessitera l'inscription de crédits pour la réalisation de divers travaux.

Des acquisitions de matériels devront être réalisées.

Les travaux de création des deux parkings ont été finalisés. Des plantations viennent d'être réalisées. La commune est en train de reprendre son schéma communal de défense incendie avec le Syndicat des Trois Cantons sur l'ensemble du territoire communal au vu des évolutions règlementaires qui ont impacté ce dispositif.

Des travaux conséquents devront être réalisés pour déconnecter le pluvial du réseau d'assainissement au droit de divers bâtiments (maison pour tous, école, agence intérim, tribunes stade...). Une réflexion est en cours sur ce point avec Gave et Baïse. En l'absence de réalisation de ces travaux, la commune sera appelée à payer des pénalités. Lesdits travaux devraient être subventionnés à hauteur de 50%.

## **6) FINANCES**

### **a) Les priorités du budget 2023**

Depuis plusieurs années, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- ✓ Limiter la hausse de la section de fonctionnement tout en conservant un niveau de service aux usagers,
- ✓ Continuer à optimiser les interventions des services,
- ✓ Dégager des marges de manœuvre pour financer les investissements.

Le programme d'investissement de la collectivité sera réduit en 2023. Les restes à réaliser sont faibles. Il portera sur le financement :

- ✓ De la finalisation des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du programme d'investissement de la collectivité,
- ✓ De la finalisation des opérations centre médical, parkings, salle des sports, jeux,
- ✓ Des travaux sur le patrimoine communal (bâtiments et voirie),
- ✓ De la mise en place d'une signalétique sur les bâtiments communaux,
- ✓ Du lancement de l'opération centre technique.

Les efforts seront poursuivis pour réduire les coûts de réalisation des différentes opérations (définition des projets, négociations...).

Les recettes d'investissement sont faibles.

Les services que nous rendons à nos administrés sont déficitaires (cantine, aide à domicile, location des salles...). Des actions ont déjà été engagées sur ces points.

Les aides allouées aux administrés restent très importantes. En parallèle, de nombreux événementiels sont organisés : voyages divers, Noël des enfants, Fête des mères, course cycliste...

Suite à la mise en place de la M 57, la commune ne pourra plus recourir aux dépenses imprévues. En cas de besoins et au regard de la fongibilité des crédits mise en œuvre par la M 57, l'article 6588 pourra être mobilisé.

L'objectif est de limiter la hausse du budget de fonctionnement. Tout comme c'est le cas pour l'ensemble des acteurs économiques et des particuliers, le budget 2023 sera marqué par l'inflation qui pèse non seulement sur les coûts de fonctionnement des services (et donc sur la capacité de la Commune à autofinancer ses investissements) mais également sur les coûts des projets d'investissement.

Il conviendra d'être attentifs à la hausse des postes suivants : fluides (sur ce point la mise en œuvre de l'amortisseur électrique devrait limiter la hausse des coûts de l'électricité, les factures de gaz augmenteront très fortement, ainsi que les carburants, l'alimentation, les assurances augmenteront de 10%, organisation d'événementiels, hausse du montant des subventions, mise en œuvre d'une programmation culturelle.

Il est également rappelé que les dépenses non obligatoires représentent une part importante du budget de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement devraient être stables.

#### **b) budget en chiffres**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2023. Celui-ci s'inscrit dans la continuité des actions arrêtées lors des divers conseils.

En investissement, le budget s'équilibre à 2 225 000,00 €.

En fonctionnement, le budget s'équilibre à 2 895 000,00 € dont 1 064 350 € épargnés pour financer l'investissement.

Le besoin de financement de l'investissement est de 705 365,18 €.

Sur proposition de la commission finances,

Vu les dispositions mises en œuvre par la M57 et concernant la fongibilité des crédits,

Le conseil municipal, vote le budget primitif 2023 et limite à 7,5% les transferts de crédits entre chapitres.

Les services fiscaux viennent de nous notifier les bases fiscales. Les taux appliqués sur la commune sont bas.

2017 avait été marquée par l'instauration de la TEOM au taux de 10,05 %. Suite à cette instauration, les taux de taxe d'habitation et de foncier non bâti ont été portés respectivement à 4,55% pour la TH et à 14,83 % pour le foncier non bâti. Le taux de foncier bâti a été quant à lui maintenu à 6,19%. Il est passé à 14,83 % en prenant en compte la part départementale qui revient depuis à la commune. Une nouvelle taxe pour le financement de l'EPFL a été instaurée en 2017. La GEMAPI a été mise en place en 2019.

La commune n'a plus à voter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais sur les résidences secondaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire le taux de TFB à 19,66 %, le taux de FNB à 14,83% et le taux de TH sur les résidences secondaires à 4,55 %.

Une 1<sup>ère</sup> répartition de subventions est effectuée. Le conseil n'est pas en capacité d'allouer la subvention complémentaire sollicitée par le SCALA et portant sur les 30 ans de la Bodega d'Arthez de Béarn. Un point est réalisé concernant l'événementiel organisé par les Foulées du Bassin de Lacq.

### **c) Budget annexe Mariaü 2023**

Il s'équilibre à 259 788,12 € en fonctionnement et à 256 788,12 € en investissement. Les ventes restant à réaliser doivent permettre de couvrir la quasi-totalité du déficit de l'opération, des subventions d'équilibre ayant déjà été versées en 2014 et 2015 par le budget général. Le versement d'une subvention complémentaire s'avèrera néanmoins nécessaire.

Une réflexion doit être engagée avec le géomètre concernant la possibilité de redécouper certains lots encore disponibles.

Le conseil municipal, approuve le Budget annexe 2023 Mariaü.

### **d) Tarifs d'utilisation des salles communales**

Faisant suite aux orientations définies en commission, le conseil valide les nouveaux tarifs d'occupation des salles communales à partir du 01 janvier 2024. Un point est effectuée concernant une demande d'utilisation de la salle du Vieux Chêne.

## **7) URBANISME**

### **a) PLU**

Une révision a été engagée par la CCLO désormais compétente en la matière concernant la possibilité d'installer des champs de photovoltaïque sur d'anciens puits.

Une réunion vient de se tenir avec les services de la CCLO et la DDTM. Les administrés sont invités à rencontrer les services de TotalEnergies Renouvelables.

### **b) PLUi.**

Un point sur la procédure PLUi qui vient d'être engagée par la CCLO sera effectué. Au regard de la lourdeur de la procédure actuelle, un groupe de travail doit être constitué pour lister l'ensemble des points posant problème au niveau du PLU communal.

### **c) PLH**

Un point sur la rencontre territoriale du secteur d'Artix du 10 mars qui s'est déroulée à Mont sera effectué. Ce secteur se caractérise par une croissance démographique ralentie. Les emplois sont concentrés sur le bassin de Lacq, on constate une présence des familles plus marquée que sur d'autres secteurs, une population plus jeune que sur le reste de la CCLO, des revenus hauts et une diversité de CSP. C'est un secteur de propriétaires et de grands logements. Le parc locatif social se diversifie. La vacance concerne les secteurs urbains et ruraux. Le parc immobilier est assez dynamique mais les prix sont stables. La construction est fortement liée à la proximité de l'agglomération paloise.

Les réflexions en cours doivent prendre en compte la gestion du handicap, du vieillissement et de l'habitat indigne, le développement de logement d'urgence et la volonté d'autonomie des jeunes ainsi que l'accueil des gens du voyage.

### **d) Contentieux d'urbanisme**

Un point sera effectué sur la situation d'une parcelle située en zone A et sur laquelle le propriétaire envisage de s'installer.

### **e) Contentieux voirie et absence d'entretien de propriété**

Il sera fait état de la problématique de la passerelle dite Pilard. La signature d'un protocole transactionnel pourrait être envisagée.

Une propriété fait l'objet de réclamations de voisins en raison d'absence d'entretien de son parc. La collectivité a mis en demeure les propriétaires d'intervenir.

### **f) mise en sécurité d'immeuble**

Un point sera effectué sur la situation d'une grange située côte de l'Arouet.

### **g) Extension réseau électrique**

Le conseil accepte de financer des travaux d'extension électrique suite au développement de l'urbanisation en centre bourg.

## **7) PROJET DE COMMUNE NOUVELLE**

Il est rappelé que les points suivants ont été validés : nom de la commune, la date de la fusion, la composition du conseil municipal, la politique sociale et l'urbanisme.

Le travail sur la charte de la commune nouvelle a été engagé le 16 mars. Le projet de charte de la commune nouvelle a été finalisé. Il devra être validé prochainement par les conseils municipaux des deux communes.

Les communes de Lacq et d'Urdès ont la volonté de partager un développement conjoint répondant aux objectifs suivants :

- Permettre l'émergence d'une nouvelle collectivité plus attractive en termes économique, social, culturel, résidentiel et sportif.
- Assurer une meilleure représentation du territoire et de ses habitants auprès de l'Etat, des autres collectivités ou établissements publics, tout en respectant une représentation équitable des communes fondatrices au sein de la commune nouvelle et une égalité de traitement entre les habitants.
- Maintenir et développer un service public de proximité pour les habitants de la Commune nouvelle en mutualisant tous les moyens humains, matériels et financiers des communes fondatrices et permettant d'assurer le développement cohérent et équilibré de la commune nouvelle, dans le respect des intérêts de ses habitants et d'une bonne gestion des deniers publics.

A cette fin, les conseils municipaux des communes fondatrices ont fixé des orientations prioritaires :

### **Mettre en commun et rationaliser les moyens publics.**

- ✓ Instituer une gestion administrative unique.
- ✓ Assurer une ouverture de la Mairie sur des créneaux horaires permettant un accès au plus grand nombre tout en conservant un service de proximité pour toute démarche nécessaire.
- ✓ Gérer et entretenir les infrastructures et les bâtiments communaux grâce à la mutualisation des moyens humains et matériels.
- ✓ Rendre les équipements sportifs et culturels accessibles à tous.

### **Mettre en œuvre une politique sociale adaptée aux besoins de la population.**

- ✓ Etendre l'activité du service d'aide-ménagère au territoire communal élargi.
- ✓ Continuer à soutenir l'activité des associations d'aide à la personne.
- ✓ Favoriser le traitement du territoire communal par un seul Service de Soins Infirmiers à Domicile.
- ✓ Soutenir la vie associative, les actions ou manifestations ayant un rayonnement au niveau de la commune nouvelle.

### **Mener une politique d'aménagement du territoire efficace et cohérente.**

- ✓ Préserver le patrimoine communal historique, touristique, culturel et cultuel.
- ✓ Protéger l'environnement et la ressource.
- ✓ Favoriser les activités agricoles, industrielles, artisanales et commerciales.

### **Mener à terme les projets portés par les conseils municipaux élus en 2020**

La présente charte a pour objet de rappeler l'esprit qui anime les élus fondateurs ainsi que les principes fondamentaux qui doivent s'imposer aux élus qui seront en charge de la gouvernance.

La charte fixe les points concernant la gouvernance, les compétences, les ressources, les compétences de la commune déléguée, le personnel communal, l'organisation de l'action sociale.

Une réflexion est en cours concernant la fiscalité. Les données comptables ont été transmises aux services de l'Agence Publique de Gestion Locale. L'étude financière concernant le projet de commune nouvelle doit être finalisée.

La lourdeur de la procédure administrative doit être rappelée.

Le Comité Technique Intercommunal doit être interpellé concernant ce projet de fusion. La réflexion sur le volet financier doit être finalisée.

## **8) PROGRAMMATION CULTURELLE**

Les spectacles suivants sont prévus jusqu'à la fin de l'année :

21 avril : concert d'Adrien Laborde,  
04 juin : Cœur du Sud  
01 juillet : concert du groupe Nadau,  
A partir de septembre : spectacle Cabaret

Le conseil est favorable à l'accueil d'une séance de cinéma en plein air sur la commune.

## **9) QUESTIONS DIVERSES**

### **a) Demande d'achat de récupérateurs d'eau**

La commune vient d'être sollicitée par une administrée qui souhaiterait savoir si une commande groupée de récupérateurs d'eau pouvait être envisagée. Cette demande a été relayée auprès de la CCLO. Accord du conseil pour poursuivre la démarche engagée.

### **b) Enquête publique Arkéma France**

Une enquête publique est organisée du 02 mai 2023 au 02 juin 2023 sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société ARKEMA France en vue d'augmenter ses capacités de production de THT, de stockage d'Oléum et l'implantation d'un poste de dépotage et d'une zone de stockage de peroxyde d'hydrogène.

Conformément au code de l'environnement, l'avis du conseil municipal des communes concernées par le rayon de 3 kms autour de l'installation projetée est demandé. Une rencontre doit être organisée avec les représentants de la société ARKEMA.

### **c) Salle les Jardins d'Elisa**

Une réflexion est engagée concernant l'équipement disponible dans la cuisine de la salle les jardins d'Elisa.

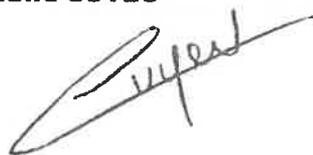
### **d) Dates à retenir**

- ✓ Du 06 mars au 29 avril 2023 Tournoi de Pala
- ✓ Le 21 avril 2023 spectacle Adrien Laborde
- ✓ Le 14 mai 2023 vide grenier APE,
- ✓ Le 23 et 24 juin 2023 fêtes de Lacq
- ✓ 01 juillet 2023 Nadau,
- ✓ 11 août 2023 Tour du Piémont Pyrénéen
- ✓ Du 26 au 28 août 2023 fêtes du hameau d'Audéjos
- ✓ Le 16 septembre 2023 culture Urbaine
- ✓ A partir de septembre 2023 soirée cabaret.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**Le Secrétaire de Séance**

**Nathalie CUYEU**



**Le Maire,**

  
**Didier REY**